

**Commune de Chantesse**  
**CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2016**  
**A 20 H 30**  
**Compte-rendu de séance**

**Présents** : Isabelle Oriol, René Guinard, Daniel Martin, Marie-Laure Gambirasio, Denis Lacchio, Bruno Essertier

**Absents** : Nathalie Bessoud, Marie-Hélène Fontaine, Stéphane Béchu (excusés), Olivier Pevet

Madame Bessoud a donné procuration à Monsieur Lacchio  
Madame Fontaine a donné procuration à Madame Oriol  
Madame Durris a donné procuration à Madame Gambirasio

Monsieur Denis Lacchio a été élu secrétaire.

**1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2016**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2016.

**2 - Succession Grenier**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Grenier Marcel, décédé le 16 décembre 2006 a institué la commune de Chantesse comme légataire aux termes de son testament en date du 09 Novembre 2001.

Cette succession comprend les points suivants :

Le montant des dettes contractées par Monsieur Grenier Marcel à son décès est évalué à environ 30000 €.

Les biens situés sur la commune de Chantesse en indivision avec Mr Léger, sont évalués à la somme de 100.000 €.

Des biens en indivision sur la commune de Sassenage, différentes parcelles de terrain et habitation : E380, E382, E383, E388, AK30, AK31, AK32, AK33, AL5, D22, D39, D215, AN57, AN41.

Prend note que Mr Léger, représenté par Maître FICHTER, renonce à une possible indemnité d'occupation qui serait due par Mr Grenier depuis mars 2000 jusqu'à sa mort, le 16 décembre 2006.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte la succession de Monsieur GRENIER et charge Madame Le Maire de signer les actes nécessaires à la régularisation de cette succession

- accepte la licitation entre la Commune et Monsieur LEGER et accepte que lui soit cédé par Monsieur LEGER la moitié du tènement de CHANTESSE moyennant le prix de 50 000 €

- accepte de prendre en charge les frais de succession et de licitation dont le montant des provisions est de :

- \* l'acte de dépôt de testament pour 250 €
- \* l'acte de notoriété pour 193 €
- \* l'attestation immobilière pour 2110 €
- \* l'acte de licitation pour 1750 €

- accepte de régler les honoraires de Maître TERRY, notaire à SAINT MARCELLIN d'un montant de 400 € hors taxe (soit 480 € TTC) pour la mission qui lui a été confiée d'assistance dans le règlement de la succession de Monsieur GRENIER (échanges de courriers, téléphone, avec Maître DESCHAMPS, analyse des pièces transmises, conseils, déplacements aux rendez-vous relatifs à la succession)

- accepte de prendre en charge la totalité des taxes foncières afférentes à ce tènement (dont la moitié incombant à Monsieur LEGER), non payées à ce jour

- accepte de vendre la maison de SASSENAGE moyennant le prix minimum de 290 000 €

- accepte la proposition d'achat pour cette maison au prix de 310 000 €

- et donne pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'acte de licitation et tous les actes relatifs à la vente de la maison de Sassenage (avant contrat et acte authentique)

### **3 - Point d'avancement sur les travaux**

#### **Accessibilité**

Dans le cadre de la mise en conformité des bâtiments recevant du public, les travaux d'accessibilité des toilettes de la salle des fêtes ont été réalisés (plomberie, carrelage, électricité, faux-plafond). Le Conseil Municipal est d'accord pour faire les travaux également dans les toilettes hommes.

La réfection du parvis devant la mairie et la salle des fêtes doit être lancée, devis en attente.

#### **Travaux aménagement du village**

Le Conseil Municipal souhaitant continuer le projet d'aménagement du village afin de rejoindre l'entrée et la sortie du village, le cabinet d'études Sintégra est relancé pour faire une proposition de projet.

#### **Aménagement de l'école**

Une relance sera faite auprès des architectes conseils du CAUE afin d'avoir des propositions pour l'aménagement du bâtiment de l'école.

Il est rappelé que la réalisation du diagnostic amiante pour ce bâtiment doit être faite.

### **Accessibilité église**

Il est envisagé de poser une rampe pour faciliter l'accès de l'entrée de l'église.

### **4 - Concertation concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

Selon la loi en vigueur, le transfert des PLU sera automatique vers les intercommunalités.

Les communes bénéficient d'un droit à s'opposer à ce transfert et prendront, si elles le souhaitent, une délibération en ce sens dans les trois mois qui précèdent le 27 mars 2017.

Dans le but d'organiser au mieux les informations et échanges qui se tiendront autour de ce sujet, il est proposé aux élus de renseigner un questionnaire concernant le territoire, à retourner avant fin septembre.

### **5 - Revue sur le fonctionnement des commissions – désignation de responsables**

Madame le Maire souhaite revoir le fonctionnement des commissions communales afin d'améliorer le fonctionnement du conseil municipal.

Mme Gambirasio souhaite une réunion d'échanges pour les élus afin de débattre de divers sujets. Date et heure proposées : le samedi matin à 10 heures en mairie.

### **6 - Présentation du RPQS 2015**

Vu l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 2 mai 2007 ;

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est fait obligation à la régie eau et assainissement, en tant que gestionnaire du service public de distribution de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées, de présenter un rapport concernant le prix et la qualité du service public sur l'eau potable et sur l'assainissement (RPQS) Ce rapport annuel reprend les données suivantes :

- la tarification eau et assainissement
- les indicateurs de performances et financiers
- la caractérisation technique du service
- les travaux réalisés
- les programmes de travaux

Madame le Maire précise que ce rapport a été établi par la régie intercommunale d'eau et d'assainissement et que celui-ci est destiné notamment à l'information des usagers. La présentation est faite à l'ensemble des conseillers du RPQS pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

## **7 - Questions diverses**

- 1) Une proposition est faite à la Municipalité pour installer une étagère à livres dans l'abribus situé dans le village. Le conseil municipal donne son accord sur le principe. La mise en place sera effectuée en concertation avec Marie-Laure Gambirasio.
- 2) Indemnité au receveur municipal 2016 : cette indemnité d'un montant de 203.34 € sera versée au comptable Mr Chaillet pour 240 jours d'exercice en 2016, celui-ci quittant ses fonctions au 30 septembre 2016.
- 3) Suite à l'étude du SÉDI sur l'énergie partagée, il est proposé de changer les thermostats aux radiateurs à l'école et à la cantine, ainsi qu'un éclairage led ; un sous-compteur et délesteur à la salle des fêtes. Un devis a été demandé à l'entreprise d'électricité Bouchot.
- 4) Entretien des chemins 2016 - emplois partiels : une tournée des chemins sera faite avec une entreprise pour un chiffrage de travaux d'entretien des voies communales.

Séance close à 22 h 10